

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2022**

Le lundi 3 octobre 2022 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents monsieur Michel Chiasson, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne et Madame Anny-Pier Routhier. Monsieur Berthold Allard était présent par audio conférence

Était également présente madame Christiane Laporte, directrice générale par intérim.

22.10.171 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Chiasson et accepté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**22.10.172 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal du 12 septembre 2022 et de l'adopter tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

22.10.173 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 9 – SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson

D'accepter la liste de comptes numéro 9, septembre 2022, au montant total de 116 378.64\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 45 067.64\$, une liste des salaires payés au montant de 8 000.50\$, une liste des comptes à payer au montant de 60 378.00\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

22.10.174 CORRESPONDANCE

- a- Groupe espoir demande de don M. Berthold Allard propose 100.00\$, accepté à l'unanimité
- b- Centraide demande de don Mme Anny-Pier Routhier propose 100.00\$, accepté à l'unanimité
- c- Fadoq lettre de remerciement
- d- Fondation UQAC invitation

**22.10.175 RÉOLUTION SIGNATAIRE PERMIS DE RÉNOVATION /
CONSTRUCTION**

Il est proposé par M. Gaétan Gauthier de nommer madame Christiane Laporte signataire des permis de rénovation/construction en attendant l'embauche d'un inspecteur municipal.

Accepté à l'unanimité.

22.10.176 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ « TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS »

En mars 2022 le rapport de la vice-présidente à la vérification concernant la transmission des rapports financiers fut envoyé à la municipalité.

La directrice générale de la municipalité fait la présentation et le dépôt du rapport d'audit au conseil municipale.

Il est proposé par M. Rogatien Boulianne et résolu unanimement d'adopter le dépôt du rapport d'audit de conformité.

22.10.177 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 325 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite emprunter par billets pour un montant total de 325 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
231-2020	231 725 \$
231-2020	93 275 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 231-2020, la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Gaétan Gauthier, appuyé par Michel Chiasson et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	25 600 \$	
2024.	26 800 \$	
2025.	28 200 \$	
2026.	29 900 \$	
2027.	31 300 \$	(à payer en 2027)
2027.	183 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 231-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

22.10.178 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION AU SOUMISSIONNAIRE CONFORME LE PLUS BAS POUR UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 325 000 \$

Date d'ouverture :	3 octobre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 octobre 2022
Montant :	325 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 octobre 2022, au montant de 325 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 600 \$	4,96000 %	2023
26 800 \$	4,96000 %	2024
28 200 \$	4,96000 %	2025
29 900 \$	4,96000 %	2026
214 500 \$	4,96000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,96000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 600 \$	4,70000 %	2023
26 800 \$	4,70000 %	2024
28 200 \$	4,70000 %	2025
29 900 \$	4,70000 %	2026
214 500 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,60500

Coût réel : 5,07897 %

3 - CD DU NORD DU LAC-SAINT-JEAN

25 600 \$	5,23000 %	2023
26 800 \$	5,23000 %	2024
28 200 \$	5,23000 %	2025
29 900 \$	5,23000 %	2026
214 500 \$	5,23000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Michel Chiasson, appuyé par M. Gaétan Gauthier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2022 au montant de 325 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 231-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

22.10.179 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 200 000\$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 385, RUE FRANÇOIS BILODEAU À STE-JEANNE-D'ARC

Monsieur le conseiller Pierre Boudreault donne AVIS DE MOTION qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement d'emprunt portant le numéro 244-2022 décrétant un emprunt de 150 000\$ ayant pour objet l'acquisition de l'immeuble situé au 385, rue François-Bilodeau à Ste-Jeanne-d'Arc.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 244-2022 a été faite en même temps que le présent avis de motion.

22.10.180 RÉSOLUTION D'APPROBATION DES TRAVAUX DE BELL

ATTENDU QUE la compagnie Bell a présenté une demande de consentement municipal pour la pose de câble de fibre optique dans les chemins Bonsaint et Simard.

Il est proposé par M. Rogatien Boulianne et résolu majoritairement de consentir à ces travaux.

22.10.181 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DU PAIEMENT DU DÉCOMPTE #1

Il est proposé par M. Berthold Allard l'acceptation de la recommandation de MSH pour le paiement # 1 au montant de 368 803.67\$ pour la réfection des conduites des rues Principale et Vieux-Moulin.

Accepté à l'unanimité.

22.10.182 RÉSOLUTION DE SIGNATURE POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DE 1 000 005\$

Il est proposé par Mme Anny-Pier Routhier de nommer Mmes Denise Lamontagne et Christiane Laporte signataires de la demande de financement temporaire de 1 000 005\$, pour les travaux de réfection des conduites des rues Principales et Vieux-Moulin.

Accepté à l'unanimité.

22.10.183 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN

Il est proposé par M. Michel Chiasson d'accepter l'offre d'achat de M. Gabriel Lévesque concernant le terrain cadastre 5 605 880, sur la rue du Parc, au prix de 4.83\$/ m², pour un total de 3811.87\$ + tx.

Accepté à l'unanimité.

22.10.181 VARIA

a) Fêtes d'été, présentation du bilan de l'activité 2022, il est proposé par M. Pierre Boudreault d'accepter le bilan et de leur transmettre une motion de félicitations

b) M. Rogatien Boulianne propose de faire parvenir une lettre de remerciements à madame Antonyne St-Pierre pour son dévouement au service de la bibliothèque municipale.

22.10.182 PÉRIODE DE QUESTIONS

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h50, Madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,

Mairesse

Christiane Laporte,

Directrice-générale par intérim